

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
A l'att.de M. G. MICHIELS  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf : M238/2014  
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.1869/s.560  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

**Objet : BRUXELLES. Rue Marie-Christine, 232**  
**Transformation d'une baie en façade avant (fenêtre en porte).**  
*(Dossier traité par Mme C. Lheureux.)*

En réponse à votre lettre du 8 octobre 2014, sous référence, reçue le 10 octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 22 octobre 2014.

La demande concerne un immeuble qui se situe à la fois dans la zone de protection de la Maison communale de Laeken et dans une ZICHEE. Il s'agit également d'un imposant immeuble éclectique, construit avant 1932 en briques et pierre bleue, qui occupe une position stratégique sur la place Emile Bockstael, à l'angle des rues Marie-Christine et Ketels.

Le projet vise à transformer une baie de fenêtre en porte, comme à l'origine, afin de créer un nouvel accès indépendant aux étages. A cet effet, l'allège serait démolie et remplacée par une nouvelle menuiserie en aluminium gris.

Pour rappel, en 2006, la CRMS s'était exprimée défavorablement sur la transformation de la porte en fenêtre. Elle se réjouit dès lors que la demande actuelle propose le retour à la situation d'origine. Elle estime toutefois que la nouvelle porte ne devrait pas être réalisée en aluminium mais en bois, comme le reste des menuiseries du rez-de-chaussée.

La Commission encourage, par ailleurs, le remplacement des châssis en PVC des étages par des châssis en bois, ce qui constituerait une amélioration du bien eu égard à sa qualité architecturale.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ; S.P.R.B. – D.U. : Mme B. Annegarn ;  
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ; Commission de concertation (par mail).